

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 10 juillet 2018 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER – G. GUIRAUD

Absents représentés : M. GROSSO par M. ROUVIER - M. PEREZ par G. REQUENA - J. HURTADO par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absent : W. BIGNON

16. Affectation du résultat du budget de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2017 (M-C. FABRE DE ROUSSAC)

Suite à une erreur matérielle, il convient de revoter la délibération du 13 avril 2018 sur l'affectation du résultat du budget de l'Office de Tourisme pour l'exercice 2017. En effet, le montant R 001 était identique au 1068, à savoir, 65 764,13 €.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la situation du budget de l'Office de Tourisme à l'issue de l'exercice 2017 :

□ En section de fonctionnement :

Résultat 2017 : - 7 887,35 €

Résultat antérieur : + 241 576,88 €

Soit un résultat à affecter de : + 233 689,53 €

□ En section d'investissement :

Résultat 2017 : - 91 468,61 €

Résultat antérieur : + 38 486,48 €

Restes à Réaliser 2017 :

Reste à réaliser dépenses : 12 782,00 €

Reste à réaliser recettes : 0 €

Solde des Restes à Réaliser : - 12 782,00 €

Besoin de financement des investissements : + 65 764,13 €

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Décide d'annuler la délibération du 13 avril 2018 sur l'affectation du résultat du budget de l'office du tourisme,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture de + **233 689,53 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Report en Investissement Dépenses R001 pour 52 982,13 €

Excédent de fonctionnement Capitalisé Recettes 1068 : 65 764,13 €

Report en Fonctionnement Recette R002 pour 167 925,40 €

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Contre : 1 voix)

Décide d'annuler la délibération du 13 avril 2018 sur l'affectation du résultat du budget de l'office du tourisme,

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture de + **233 689,53 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Report en Investissement Dépenses R001 pour 52 982,13 €

Excédent de fonctionnement Capitalisé Recettes 1068 : 65 764,13 €

Report en Fonctionnement Recette R002 pour 167 925,40 €

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL


